

LA FORMATION « JE DEVIENS ENTREPRENEUR #JEUNES » EST UN PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT GRATUIT POUR LES JEUNES CRÉATEURS D'ENTREPRISE. PRISE EN CHARGE À 100 % PAR LES PARTENAIRES DE L'ADIE, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET L'ETAT, CETTE FORMATION EST GRATUITE POUR LES PARTICIPANTS.

EN PRIME, ELLE EST VALIDÉE PAR UNE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE !

QU'EST-CE QUE LA FORMATION «JE DEVIENS ENTREPRENEUR » ?

Une formation certifiante de 72 heures sur 6 semaines comprenant des ateliers collectifs et un tutorat individuel, pour permettre aux micro-entrepreneurs de finaliser leur projet de création d'entreprise et les accompagner dans :

- la définition de sa stratégie commerciale
- la construction de ses prévisions financières
- le choix du statut juridique adapté à sa situation et son projet

Chaque module de formation privilégie l'utilisation de techniques d'animation et de supports variés (vidéos, quizz, workshop...) et une interactivité forte entre les participants.

Au delà de la connaissance pratique de l'entreprise, ces sessions sont centrées sur la prise de confiance des porteurs de projet.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- 1 Contacter l'Adie au 0 969 328 110 pour prendre rendez-vous avec le conseiller en charge du dispositif et parler de votre projet
- 2 Inscription au parcours d'accompagnement «Je Deviens Entrepreneur», démarrage de la formation et de l'accompagnement
- 3 Présentation du projet devant un jury et obtention du certificat professionnel, équivalent au Stage de Préparation à l'Installation (SPI).

À la suite de la formation, le créateur peut bénéficier des services de l'Adie:

- un **financement jusqu'à 10 000€** avec un accès à des aides complémentaires: prêt d'honneur, primes locales (sous conditions).
- **des solutions d'assurances** professionnelles et automobiles à des tarifs négociés avec des assureurs partenaires (Axa, Macif, Allianz).
- un **coaching personnalisé** et à la carte suite au démarrage de l'activité

À QUI S'ADRESSE-T-ELLE ?

- **Toute personne** ayant un projet de création d'entreprise déjà identifié, ou une entreprise immatriculée mais dont l'activité n'a pas décollé/commencé
- **Aucune exigence de formation** ou d'expérience professionnelle préalable
- **Tout type d'activité** : commerce, artisanat, bâtiment, service, conseil, activités artistiques, etc.

LES CONDITIONS D'ACCÈS

- Le projet ne peut a priori pas être financé par une banque traditionnelle
- Le plan de financement du projet est estimé à moins de 20 000€
- Le porteur de projet est disponible sur une durée de 6 semaines, et motivé pour suivre l'ensemble des ateliers collectifs et le coaching individuel.

Intégrer « Je Deviens
Entrepreneur #Jeunes »
à Angoulême

Adie
1 rue Trousset,
16000 Angoulême

Date des prochaines sessions :

www.bit.ly/JDE-NA



Contact partenaires :

Florence Bertault
fbertault@adie.org
01 49 33 18 22
06 26 25 91 38

Contact créateurs :

Pour faire une
demande de rendez-vous :

 **N°Cristal 0 969 328 110**
www.adieconnect.fr

L'ADIE EN QUELQUES MOTS

L'Adie, association reconnue d'intérêt public, regroupe 1 800 salariés et bénévoles dans près de 500 points d'accueil partout en France et dans les outre-mers.

 **94 %**

des créateur financés par l'Adie
sont satisfaits de ses services

